



COMITE NATIONAL DE LA  
RECHERCHE SCIENTIFIQUE

**Conférence des présidents du comité national  
Réunion du 30 avril  
Motion sur la réforme du CNRS**

L'évolution actuelle vers une structuration du CNRS en instituts est imposée dans des délais extrêmement courts, alors qu'aucun changement de structure ne devrait être envisagé sans s'appuyer sur la réalité des pratiques de chaque discipline et impliquer l'ensemble des personnels de l'organisme.

Afin d'assurer pleinement sa mission de développement des connaissances, le CNRS doit renforcer son caractère généraliste et interdisciplinaire. Cet impératif doit se traduire dans la nouvelle organisation au niveau des structures.

La généralisation des instituts présente des risques pour l'unité et le rôle du CNRS dans le dispositif national de recherche. Pour limiter ces risques, la CPCN insiste sur les points suivants :

- La tutelle des unités doit s'exercer au niveau du CNRS, en partenariat principalement avec les universités. Une unité doit pouvoir se rattacher à plusieurs instituts.
- Le CNRS doit renforcer les moyens humains et budgétaires et les outils pluridisciplinaires existants (programmes interdisciplinaires, commissions interdisciplinaires) et réfléchir à de nouveaux instruments.

Cette motion a été approuvée à l'unanimité